

l'apôtre. En même temps, un orateur catholique, dont le talent n'a excusé ni l'indépendance ni la hardiesse devant ses supérieurs, transportait dans la chaire ce sujet de la plus brûlante actualité et condamnait le divorce en usant à peu près des mêmes arguments sous lesquels avait succombé le titre vi du livre I^{er} du Code civil, après la proposition de M. de Bonald et le rapport de M. de Trinquelague. De son côté, M. Alexandre Dumas entreprenait de répondre à un honorable ecclésiastique qui, lui aussi, venait de publier une apologie de l'indissolubilité du mariage. Il serait trop long de louer ici l'esprit, la verve, en même temps que la sûreté et l'abondance des documents qu'on trouve dans le livre de M. Dumas. Je me contente de le recommander à ceux qui ne l'auraient pas encore lu et qui savent apprécier tout ce que la discussion peut comporter d'ironie fine et jamais blessante, d'argumentation serrée, de bonne humeur et de courtoisie.

Ce n'est guère que depuis la chute du second empire que le divorce s'est réellement imposé à l'attention de tous ; mais on se rappelle que depuis 1816 plusieurs tentatives ont été faites pour le rétablir. Dans chacune des sessions législatives de 1831, de 1832 et de 1833, le divorce fut voté par la Chambre des députés et toujours repoussé par la Chambre des pairs. On en parla un moment en 1848, mais pour l'abandonner bientôt ; les préoccupations étaient ailleurs. Aujourd'hui le voilà décidément à l'ordre du jour.

Chose curieuse et qui montre à quel point est exclusif et inefaçable le caractère de l'éducation que la femme reçoit, c'est à la femme que le divorce profiterait surtout, et c'est elle qui s'y montre généralement le plus opposée. Entrez dans un salon, mettez sur le tapis la question du divorce et développez les raisons qui vous paraissent militer en sa faveur. Les hommes vous approuveront ou ne vous approuveront pas, mais ils se donneront la peine de vous écouter, de vous suivre, de discuter avec vous. N'attendez rien de pareil des femmes : elles vous imposeront silence dès vos premières paroles. On leur a persuadé que les promoteurs du divorce veulent établir la faculté de rompre le mariage sous le prétexte le plus léger, le plus futile, et vous ne les ferez pas démordre de cette idée. Vous essaieriez en vain de